

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 29 novembre 2010

portant nomination d'un membre suppléant finlandais du Comité des régions

(2010/733/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

Article premier

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

vu la proposition du gouvernement finlandais,

M. Antero SAKSALA

considérant ce qui suit:

Pirkkalan kunnanvaltuuston jäsen

Article 2

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a arrêté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015 ⁽¹⁾.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 novembre 2010.

- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Miikka SEPPÄLÄ,

Par le Conseil

Le président

K. PEETERS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.